

## ABONNEMENTS

SUISSE  
1 an . fr. 5.—  
6 mois . 2.50  
3 mois . 1.25  
1 mois . 0.45

ÉTRANGER  
Le port en sus.

## ANNONCES

10 centimes la ligne ou son espace  
Offres et demandes d'emplois.  
gratuites pour tous les abonnés

Les PETITES ANNONCES au-dessous de 6 lignes, 75 centimes pour trois insertions.

# LA SENTINELLE

ET LE  
COURRIER  
JURASSIEN

JOURNAL ÉCONOMIQUE & SOCIAL  
ORGANE DU PARTI SOCIALISTE

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Rédaction et Administration: Rue de la Serre 35 a, LA CHAUX-de-FONDS

*Travailleurs de tous les pays, unissez-vous et aimez-vous*

## Nouvel An 1904

La Sentinelle présente à ses abonnés, lecteurs et amis ses vœux de bonheur pour l'année qui commence.

Elle désire ardemment voir s'accomplir en 1904 un progrès sensible vers l'émancipation de la classe ouvrière, et contribuera dans toute la mesure de ses forces à la réalisation de ce vœu.

En 1904 comme par le passé, La Sentinelle comptera sur le soutien et la collaboration de toutes les bonnes volontés dans sa marche vers l'idéal socialiste.

L'ADMINISTRATION ET LA RÉDACTION.

Dans le numéro de ce jour est encarté un supplément de deux pages contenant une partie d'annonces et le premier d'une série d'articles intitulés *Pages d'histoire socialiste*.

Ces *Pages d'histoire socialiste* sont dues à la plume de notre éminent camarade James Guillaume. Elles auront le double attrait d'être inédites et de se rattacher à la période où vécurent les sections de l'Internationale dans nos contrées (Genève, Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Saint-Imier, etc.), dès 1865.

Le camarade James Guillaume ayant vécu au sein de ce grand mouvement et y ayant pris une part des plus actives est, actuellement, un des seuls survivants capable d'écrire l'histoire de ces jours de lutte.

Merci à J. Guillaume d'avoir bien voulu faire bénéficier la Sentinelle de son œuvre, la reconnaissance des amis de notre journal lui est acquise et les lecteurs apprécieront l'importance du précieux don littéraire qu'il vient de nous faire.

V. V.

## Le Chef du Département militaire neuchâtelois

et le jugement du 24 septembre 1903

« Ce qui est derrière est fauché », disent les paysans pour exprimer qu'il ne faut point revenir sur le passé. Je suis assez de leur avis, mais pour une fois des circonstances spéciales m'obligent à enfreindre cette règle.

Le 24 septembre 1903, comme les journaux en firent mention, je passais devant le tribunal militaire de la II<sup>me</sup> division. Selon les règles, ordinaires à toute justice, je fus pourvu, à cette occasion, d'un défenseur et d'un accusateur public, et il ne me vint point en ce moment à l'idée qu'un pauvre pékin comme moi pouvait mériter les

honneurs d'un double réquisitoire. C'est pourtant ce qui eut lieu. J'avais contre moi à Fribourg deux accusateurs : l'un, public, officiel, M. Paul Jacottet, capitaine, à la modération duquel je me plais à rendre hommage, tout en souhaitant que cette modération ne nuise pas à son avenir; l'autre, officieux, ignoré, M. Edouard Droz, conseiller d'Etat, dont la parole de chef du département militaire a pu peser de tout son poids dans l'esprit de mes juges, sans me donner l'occasion d'y répondre, puisque je ne la connaissais pas. Voici comment la chose advint :

Lorsque par ma lettre du 30 août écoulé, j'eus avisé M. Hebel, chef d'arme de l'artillerie, qu'il n'eût pas à compter sur moi pour le rassemblement, M. Hebel adressa aussitôt ma missive à M. Droz, chef du département militaire, le priant de le renseigner sur l'état de mon cerveau Dame ! aux yeux d'un colonel, il faut évidemment être fou pour oser renoncer au patriotique honneur de manier un sabre ou un fusil.

A cette demande du chef d'arme, M. Droz répondit par la lettre suivante qui fut jointe, comme il convenait, au dossier de mon affaire et soumise par conséquent à la méditation des juges. Nous soulignons le paragraphe important, tout en omettant à deux places des détails sans valeur :

Neuchâtel, le 3 septembre 1903.

Monsieur le colonel Hebel,  
Chef d'arme de l'artillerie,  
BERNE.

Monsieur le colonel,

Le 31 août écoulé vous m'avez renvoyé une lettre datée de la veille 30, par laquelle le soldat Charles Naine, de La Chaux-de-Fonds, incorporé dans le train des subsistances vous prévient de son refus de prendre part aux manœuvres militaires pour lesquelles il était convoqué par affiches.

Vous m'avez invité ensuite à examiner si cet homme a l'esprit normal et à lui faire savoir éventuellement qu'il aura à donner suite à l'ordre l'appelant au service militaire sous peine d'être recherché par la police et puni comme réfractaire.

Sans pouvoir me baser sur un examen médical, j'estime que Charles Naine doit être considéré comme pleinement responsable de ses actes. C'est un homme cultivé; il se pose en chef du parti socialiste à La Chaux-de-Fonds, il est avocat et rédacteur du journal socialiste La Sentinelle. Depuis longtemps il mène systématiquement dans ce journal une campagne non-seulement antimilitariste mais encore antimilitaire. Son refus de marcher est donc un acte parfaitement réfléchi et rentre logiquement dans son système de propagande contre l'obligation de servir sa patrie. N'ayant pas réussi jusqu'ici sur le terrain de la légalité à créer un courant important d'opinion en faveur de ses théories, il change de tactique et se met en rébellion contre les dispositions constitutionnelles qui nous régissent.

Je considère le cas du soldat Naine comme revêtant un caractère particulier de gravité, car il est sans doute le pre-

mier acte d'une campagne destinée à amener petit à petit les ouvriers à refuser en masse à se rendre sous les drapeaux et je pense que ce sera le cas ou jamais d'exercer des poursuites et de faire application au réfractaire des dispositions des art. 4 litt. g et 7 dernier alinéa de la loi fédérale du 27 août 1851 sur la justice pénale pour les troupes fédérales en condamnant Naine à la privation de ses droits politiques, comme peine accessoire à l'emprisonnement.

En exécution de vos instructions et pour les raisons énumérées ci devant, j'ai immédiatement le 31 août adressé à Naine une lettre chargée.

Malgré cela Naine n'a pas paru et par lettre du 2 il a maintenu son refus de marcher.

Il ne reste donc autre chose à faire qu'à porter plainte contre lui et ordonner son incarcération.

Je pense que c'est vous, Monsieur le colonel, qui avez qualité pour faire le nécessaire à cet égard. Dans le cas où vous estimeriez que c'est au Département militaire cantonal, je vous prierais de me donner vos instructions et j'agiserais en conséquence.

Je vous envoie 4 pièces...

Vous êtes ainsi en possession du dossier complet de cette affaire. Dans le cas où vous estimeriez que c'est moi qui doit porter plainte, vous voudrez bien me renvoyer ces pièces qui devront être annexées à la plainte.

Veuillez agréer, Monsieur le Colonel, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Département militaire,  
Ed. DROZ.

Je dois reconnaître que cette lettre me resta inconnue au moment des débats, ensuite d'une circonstance toute fortuite et indépendante de la volonté de M. Droz. L'enquête terminée, le dossier de mon affaire, qui contenait donc la pièce en question, fut adressé de Fribourg à mon défenseur, M. F. Colomb, à Neuchâtel, précisément pendant le temps que ce dernier venait à Fribourg dans l'intention de l'examiner avec moi. Je ne l'eus ensuite entre les mains que durant quelques minutes avant l'audience. Mais ce détail n'est pas de beaucoup de conséquences; connu ou non de l'accusé, le réquisitoire de M. le chef du département militaire n'en parvenait pas moins aux juges et n'en était pas moins susceptible d'agir sur leur esprit. Car il n'est pas mal du tout, ce réquisitoire. La partie que nous en soulignons ne manque pas de vigueur et de précision.

« Je pense que ce sera le cas ou jamais de priver quelqu'un de ses droits politiques », écrit M. Droz. En effet, ne suis-je pas un ennemi politique, et serait-ce encore la peine d'avoir des lois si on ne pouvait s'en servir pour satisfaire ses rancunes politiques? Le chef du département militaire met un soin touchant à désigner les articles applicables: l'art. 4, littéra g, prévoit la peine de la privation des droits politiques; l'art. 7 déclare: « La destitution et la privation des droits politiques peuvent être cumulées avec la peine de l'emprison-

nement, lors même que la loi ne les prononce pas expressément. »

Ne fallait-il pas prévoir quelque oubli du juge, une négligence de l'auditeur? Et, en fait, M. Jacottet ne requit pas la privation des droits politiques contre moi. Messieurs les juges qui la prononcèrent néanmoins obéirent-ils aux instances du département militaire? Je ne voudrais pas le prétendre. Le seul d'entre eux que j'aie eu l'occasion d'approcher, M. le grand-juge suppléant Egger, s'est toujours montré à mon égard d'une correction parfaite. Mais le plus honnête homme se rend-il toujours compte des suggestions auxquelles son esprit obéit? D'ailleurs, le tribunal pouvait se trouver partagé sur ce point particulier, et il suffisait qu'un seul se laissât influencer pour que la question soit tranchée en faveur de l'opinion de M. Droz. Cependant, en admettant même que le réquisitoire de ce dernier n'ait exercé absolument aucun effet sur mes juges, sa lettre n'en constituerait pas moins l'une des plus belles tentatives de pression des autorités militaires sur les tribunaux que l'on puisse imaginer. Le procédé est même admirable. On a l'air de donner un renseignement sur l'état mental du prévenu et on glisse habilement, en quelques lignes, des paroles qu'un procureur lui-même n'oserait prononcer. Après cinquante ans de démocratie, voilà comment on comprend chez nous la séparation des pouvoirs.

M. le chef du département militaire tentera peut-être d'objecter que sa lettre n'était pas adressée aux juges, mais bien à M. Hebel, chef d'arme de l'artillerie, et qu'il n'a prié personne de la joindre à mon dossier. Je crois bien, et c'est précisément ce qui me fait trouver le procédé de M. Droz assez bien imaginé. M. Droz, qui a été juge lui-même, ne pouvait ignorer que la lettre de M. le chef d'arme comme sa réponse, à lui, figureraient au dossier, puisqu'elles constituaient l'enquête relative à l'état de mes facultés. D'ailleurs, si l'on pouvait conserver un doute à cet égard, le paragraphe que nous avons souligné dans sa lettre le ferait disparaître. En effet, pourquoi dire à M. Hebel qu'il faudra me condamner à la privation des droits politiques, puisque M. Hebel n'est pas juge? pourquoi lui indiquer la loi, les articles, la lettre et l'alinéa qu'on désire voir appliquer, puisque ce n'est pas lui qui les appliquera? Ces indications concernaient seuls les juges, c'est à eux donc qu'on les destinait et c'est à eux qu'elles sont effectivement parvenues.

Comme je l'ai déjà dit, la privation de mes droits politiques m'importe peu; mais ce qui m'importe davantage, ce sont les procédés des autori-

tés militaires à l'égard des prévenus militaires et leur pression sur les tribunaux. Nos lois offrent déjà si peu de garanties que si on supprime encore celles-ci par artifice, ce ne sera plus la peine d'y jamais recourir. C'est pourquoi le cas de M. Droz devait être signalé.

Au sujet de cette privation de droits politiques, mon défenseur, M. F. Colomb, disait le 24 septembre à MM. les juges : « Condamnez Naine à la prison, mais ne lui retirez pas ses droits de citoyen ; enlevez-lui la liberté, mais laissez-lui l'honneur. » Mon ami Colomb me permettra de ne pas croire avec lui que mon honneur dépend d'une poignée de citoyens, fussent-ils même revêtus d'un uniforme et armés de sabres. Ce qu'on est convenu d'appeler l'honneur d'un homme ne dépend que de lui-même. C'est pourquoi je suis assez porté à croire que, dans toute cette affaire, c'est M. Droz qui s'est déshonoré par sa conduite, bien qu'il jouisse de tous ses droits politiques et se trouve à la tête de notre république.

C. NAINÉ.

## Le Noël du condamné

*C'est Noël et de la Tour des prisons de la capitale sort un prisonnier.*

*Il entend les cloches carillonner, il voit les fidèles entrer dans les temples pour célébrer, ô ironie, la fête de la Paix!*

*Et lui, l'hôte de la sombre demeure, lui qui a été condamné à la prison pour n'avoir pas voulu faire métier de tueur d'hommes, lui qui ne chante pas la paix mais qui la veut, il croit rêver en entendant ces cloches, en apprenant que l'humanité prie pour la paix en même temps qu'elle fourbit ses armes!*

*Et le condamné s'étonne, réfléchit et se dit que les hommes sont d'une hypocrisie incurable ou d'une ignorance et d'une bêtise inouïes, ou d'un égoïsme féroce ou même tout cela à la fois.*

*C'est Noël, la fête de la paix, mais les vrais amis de la paix sont condamnés, la Russie et le Japon se font des menaces de guerre, les patrons partout font la guerre aux ouvriers, en Suisse même des millions sont jetés dans la fournaise d'où sortiront des canons plus meurtriers.*

*C'est Noël, Jésus-Christ vient de naître et il est déjà condamné, les capitalistes et les militaristes de notre époque n'attendent pas qu'il ait 30 ans, ils le crucifient dans son berceau, puis ils chantent, la bouche en cœur, les mains jointes, les yeux levés vers le ciel: Paix sur la Terre!*

L'INDIGNÉ.

## Aux patriotes sincères!

**Initiative en faveur de nos conseillers fédéraux.**

Considérant que nos conseillers fédéraux, et en particulier le président de la Confédération, s'agitent trop dans l'ombre et ne jouissent pas de l'éclat dû à des chefs d'Etats contemporains;

Etant donné que l'article de la Constitution fédérale qui abolit les ordres et les titres sur territoire suisse est contre nature, vu notre caractère foncièrement vaniteux;

Etant donné que l'abnégation n'est point une vertu, que dans le cas présent elle est néfaste aux amis de la patrie, aux vrais fils de Guillaume Tell et favorable aux anarchistes, socialistes, énergumènes et autres galeux;

Nous approuvons pleinement l'acte désintéressé des amis de Monsieur Comtesse.

Nous faisons un appel chaleureux à tous les citoyens patriotes et les prions instamment de nous envoyer leur signature pour l'initiative suivante :

*Il sera frappé chaque année une médaille à l'effigie du président de la Confédération.*

*A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1905 il sera émis des timbres-poste avec les portraits des conseillers fédéraux.*

En outre nous engageons tous les arrivistes, les adulateurs de nos étoiles bourgeoises, les amants de Gloria et de Fortuna, à se procurer les médailles à l'effigie de Robert Comtesse et d'en liquider le stock au plus vite, avant que les propriétaires de théâtres-guignols, de tirs aux pipes... ne fassent leurs provisions pour les foires de l'année prochaine.

HUMANITAS.

**G. Urech, marchand de vins, à Anet, envoie contre remboursement un vin vaudois, gallisé, excellent et sain, à 25 cent. le litre, franco toutes gares suisses. Vin rouge, gallisé, à 25 cent. le litre. Fûts à rendre. Analyse chimique. Hautes récompenses. Echantillons gratuits et franco.**

## Chronique Neuchâteloise

**Confiance mal placée.** — Sur la foi de la *Suisse libérale* et de l'*Indépendant* nous avons, avec la presse en général, attribué à M. Quartier-la-Tente l'honneur d'un aveu qui l'eût sûrement fait passer à la postérité, s'il ne devait pas y passer déjà à d'autres titres. Or, c'est, paraît-il, l'effet d'une erreur. Notre camarade Vandervelde s'est trompé en attribuant à un dignitaire de la franc-maçonnerie, conseiller d'Etat l'aveu que l'Eglise est dans notre canton le principal soutien du parti radical. Cette vérité est sortie d'une autre bouche. C'est vraiment dommage, et nous le regrettons pour l'honorable directeur de l'instruction publique. Allons, ce n'est pas encore aujourd'hui que nous pourrions chanter les louanges de la franc-maçonnerie,

**J. Gæhler** 10

4, rue LÉOPOLD-ROBERT (vis-à-vis de l'Hôtel judiciaire)  
Sous-vêtements, Corsets, Cravates, Dentelles, Broderies, Gants, Articles pour Bébés, Mercerie.

## Chronique locale

**Les bonnes raisons du National : le refus du Temple français.** — La coterie radicale capitaliste qui possède la haute main dans toutes nos affaires communales vient de refuser l'usage du Temple français au comité des logements à bon marché qui tenait à discuter publiquement la question si importante sur laquelle notre population toute entière devra se prononcer les 9 et 10 janvier prochains. On estime sans doute que par la température dont nous jouissons, des réunions sur la place publique valent mieux que dans un local fermé, c'est une belle occasion de faire prendre l'air au populo. Il est vrai que les raisons que nous fournissent les adversaires de l'initiative ne méritent guère de frais d'éclairage et ni de chauffage, mais jusqu'au 10 janvier nous pouvons espérer qu'ils en trouveront de beaucoup plus fortes et il ne nous en coûte point de les examiner les pieds au chaud. Il en sera autrement de par la volonté de MM. Mosimann, Tissot et consorts qui tiennent sans doute à ce que les électeurs retiennent pour le moins un bon rhume de toute cette affaire.

En attendant, le rédacteur du *National* ne se torture pas le cerveau pour défendre le projet de nos autorités. Comme d'ordinaire, il appelle nos raisons des injures, et il y a si longtemps qu'il relève ainsi régulièrement nos injures que, par souci de sa dignité, nous lui conseillons de les mépriser à l'avenir et de n'en pas même faire mention. N'est-il pas à cent coudées au-dessus?

Mais si nous n'avons pas d'autre argument que l'injure, le *National* en a lui un fameux contre l'initiative. Celle-ci demande que les maisons à bâtir soient commencées cette année encore, en 1903. Or, ce n'est plus possible, à peine reste-t-il aux gros bonnets qui nous dirigent, le temps de se préparer à fêter la Saint-Sylvestre. Ces maisons, il est vrai, pourraient bien encore être construites en 1904, mais qui sait si les ou-

vriers en voudraient encore en 1904. A ce moment-là, peut-être que, gagnés aux théories du Conseil communal, ils réclameront des logements plus chers, afin que les ouvriers du dehors n'aient pas la tentation de venir leur prendre leur ouvrage, et que leurs salaires ne baissent pas. Comme le rapport des autorités l'expose clairement, l'avenir n'est pas aux logements à bon marché. ce serait la décadence de notre cité. Quant au temps qui s'est écoulé jusqu'au 31 décembre 1903, il a été admirablement rempli par notre Conseil communal. Durant six semaines, il s'est échiné sur des listes de signatures. Puis il a prié les propriétaires de lui dire ce qu'il savait déjà, le prix des logements, pour voir si leurs dire concordait bien avec les registres d'impôt locatif. Puis sur ces chiffres, il a dû établir des moyennes toutes spéciales, que dans notre style injurieux nous avons qualifiées de fausses. Puis il a fallu soumettre tout cela à l'admiration d'une commission qui s'est empressée de dire amen. Puis... mais, je m'arrête. il y a déjà de quoi occuper pendant plus de neuf mois des gens qui n'ont pas l'habitude de travailler.

En somme le *National* n'est pas loin d'avoir raison, on ne peut plus construire, c'est trop tard, voilà 50 ans qu'on aurait dû le faire, mais on ne le pourra plus désormais, notre initiative est arrivée quelques minutes trop tard.

C. N.

## Chronique Jurassienne

**Porrentruy.** — Le résultat des élections était celui prévu dès l'abord.

La liste radicale passe toute entière, sauf M. Charles Gaibrois, horloger, qui est en ballottage avec M. Choffat, banquier.

Nos amis Nicol et Hublard ne sont pas élus.

Les assemblées préparatoires, les réunions de quartiers, les mille et une démarches faites par le parti radical ont seules pu lui assurer la victoire.

Dans nos rangs, beaucoup de défections, bien des abstentions et une quantité de voix qu'on a obligé à reporter sur d'autres noms que ceux de nos amis,

Nous reviendrons, dans un prochain numéro, d'une manière plus détaillée sur les élections de dimanche.

Une réflexion toutefois nous a été suggérée par le résultat du vote de dimanche; c'est que beaucoup de nos camarades se sont laissés embrigader par les partis radical et conservateur.

Un simple discours tout vide de sens en a conquis plus d'un qui ont marché tête baissée pour l'un ou l'autre parti politique.

Nous n'avons qu'une chose à faire, renforcer toujours plus nos cadres et continuer notre propagande, nous arriverons certainement.

Les jésuites sont partout des braves gens. L'autre jour, nous en avions un bel exemple.

Les ouvriers de la fabrique Hublard, Simon, Burger et C<sup>ie</sup> s'étaient groupés en syndicat pour défendre leurs intérêts, hélas combien de fois lésés. Sitôt le syndicat constitué, on a donné la quinzaine à tous les ouvriers qui en faisaient partie.

On a fait signer ensuite une pièce dans laquelle les ouvriers renonçaient à jamais de faire partie du syndicat et que dorénavant aucune révolte ne surgirait plus dans cette usine.

Pour remercier les ouvriers de leur docilité imbécile, une baisse a été décrétée et affichée récemment par les patrons. Mercredi prochain nous donnerons à nos lecteurs d'autres renseignements qui prouveront jusqu'où va l'honnêteté des patrons de cette usine.

Et l'Ouvrier catholique qui ne dit rien de tout cela!

Elle est jolie son attitude.

Et nos prud'hommes!

On nous réclame de divers côtés l'institution des tribunaux de prud'hommes.

A quoi en est la Commission dans son travail d'élaboration du règlement. Allons, M. Plumez, un petit coup de collier s. v. p.

On nous écrit :

« Une grave question m'oblige à venir à vous. C'est la question des marchés dans la localité. Malgré la crise qui jette dans notre contrée un si grand nombre d'ouvriers sur le pavé, on peut remarquer que chaque jeudi et chaque jour de foire les produits maraichers, œufs, beurre, etc. augmentent de plus en plus. Dans certaines localités du canton de Berne, les vendeurs ou revendeurs sont taxés par le conseil municipal pour l'année à un prix fixe. Les pommes de terre ont leur prix courant, à Porrentruy rien de tout cela. Nos vendeurs font le prix qui leur plaît sans se soucier si les travailleurs peuvent oui ou non acheter de quoi se nourrir.

Beaucoup de pauvres diables n'osent envoyer leurs ménagères au marché, tellement les vivres sont à un prix élevé. On n'ose pas aller chez l'épicier parce qu'il vend trop cher et sur le marché c'est encore la même chose.

Donc, M. le Rédacteur, n'y aurait-il pas lieu, à la prochaine assemblée communale d'obliger le conseil municipal à taxer les vendeurs à un prix raisonnable, et ce pour toute l'année?

Il n'y aurait là qu'une démarche des plus justes et des plus humanitaires.

Un pauvre diable  
père de sept enfants.

**Note de la Réd.** — Notre camarade a raison, cent fois raison. C'est honteux de voir de quelle manière on est exploité sur les marchés de Porrentruy.

Il est également vrai que le conseil communal pourrait, s'il voulait, fixer une taxe pour les produits amenés aux marchés.

Mais en attendant que pareille décision soit prise, nous invitons notre camarade à s'approvisionner à la Coopérative de consommation à l'Hôtel de l'Ours, là il trouvera son compte.

**Deux mots à relever.** — Dans le feu de la victoire, le *Peuple* nous lâchait mercredi une petite épithète au sujet des élections municipales.

Parce que nos candidats ont échoué, le parti ouvrier n'est rien moins qu'une quantité négligeable.

Vrai de vrai, ce n'est pas bien galant. On serait en droit d'attendre mieux que cela de gens qui se réclament comme amis et défenseurs des ouvriers. Non, Messieurs, il n'est pas tant négligeable que vous le prétendez ce parti avec lequel vous auriez dû, pour votre bien, rester en bonne harmonie.

Plus loin, le *Peuple* dit que les socialistes ont biffé le nom de M. Ch. Gaibrois sur les bulletins. Nous protestons hautement contre pareille insinuation. Effectivement, notre ami Gaibrois n'a pas réuni le nombre des voix des autres candidats, mais il faut chercher ces déchets dans les rangs des hautes nuques radicales qui ne pourraient sentir Ch. Gaibrois au Conseil municipal.

Le *Peuple* le sait fort bien, mais il cherche pour les biens de sa cause à induire en erreur ses lecteurs, en leur faisant avaler des pilules de ce genre.

Non, les socialistes n'ont pas lâché Ch. Gaibrois, d'ailleurs, pourquoi l'auraient-ils fait?

On nous écrit :

Je viens de lire le résumé de la conférence qu'a donné à Porrentruy M. Brunetière. Il va sans dire que pour un homme comme M. Brunetière qui a



donné des conférences devant le pape, c'est tomber bien bas que de venir échouer aux pieds des sires du Pays, et si il a jeté ses perles à Léon XIII, il a par contre pris les gens de Porrentruy pour ce que vaut leur armoirie, et leur a demandé comme académicien un tas de bêtises, pas même pardonnables à un curé de campagne.

M. Brunetière est un de ceux qui retourneraient à Rome à genoux ou à pied, avec des pois dans ses souliers; aussi était-il assez qualifié pour étaler aux cagots de son entourage les âneries qu'il leur a débitées.

Parlant du péril jaune, il n'y a pour lutter efficacement contre ce péril que la réunion de tous les chrétiens; et pour cela. une seule religion est capable d'absorber et de réunir tous les croyants. C'est, devinez!... La religion catholique!!!

Déjà, dit M. Brunetière, presque tous les protestants sont convertis. Au début du christianisme, 602 questions empêchaient les églises de se réunir. Au XVIII<sup>me</sup> siècle il n'en existait plus que 192, et aujourd'hui il n'en existe plus que deux au plus, que les protestants se refusent absolument, mais qu'ils sont bien près d'accepter. C'est d'abord l'opposition d'un pape et la transsubstantiation. A part cela, les protestants seraient d'accord. M. Brunetière dit cela sérieusement et sans rire.

Quant au pape, il démontre que tout homme devant se soumettre à un pouvoir civil, pourquoi en religion les protestants n'en feraient-ils pas de même?

Pour la transsubstantiation, on s'arrangera bien. Il ne l'expliquera pas, parce que tout académicien qu'il soit, il n'y comprend rien. Par contre, il lit une lettre du cardinal Gibbons sur ce sujet qui dit que « cet article n'est pas bon à expliquer à des naïfs et des laïques ». Ouf! voilà qui s'appelle s'expliquer et raisonner.

Ce qui réjouit M. Brunetière, c'est que les protestants américains acceptent déjà

le purgatoire et je me demande où il a vu ça.

Pour ce qui est de la confession, du célibat des prêtres, de l'adoration des saints aussi bien que l'immaculée conception, le rétablissement des couvents et l'augmentation des congrégations, etc., les protestants sont déjà d'accord.

Comme ils ont très peur des Chinois, au premier coup de tam-tam qu'ils entendent, tous les protestants se convertiront au catholicisme pour vaincre le péril jaune, et ainsi nous en serons sauvés.

Voilà ce que débitait, il y a une quinzaine de jours un académicien dans la bonne ville de Porrentruy. Cela se passe de commentaires.

**Reconvilier.** — (Correspondance retardée). — A la dernière assemblée municipale, deux orateurs, oh combien vaillants! nous ont régalé en prenant à partie le corps enseignant, dont l'un des membres aurait commis le crime monstrueux de traiter une élève de propos quelque peu indécents.

Il est bon de dire que seule la fillette de Monsieur le président de la commission scolaire a entendu ce propos; au reste nous en attendons les preuves que ce Monsieur voudra sans doute fournir à qui de droit.

Naturellement, notre maréchal de Saxe et notre Turenne de surenchérir en nous causant d'une histoire de gâteaux au fromage, méfait pour lequel nos instituteurs ont déjà été punis bien trop sévèrement.

Il ne serait pas nécessaire de se servir d'une loupe pour distinguer clairement les tares et les défections qui forment le physique et le moral de certains de nos bourgeois. Donc, pas n'est besoin de s'abattre avec autant de violence sur un instituteur qui peut-être, disons-nous, peut-être aurait lâché dans un moment d'énervement une parole un peu crue.

Un autre fait mérite d'être signalé: Un de nos amis politiques a eu l'idée,

après avoir obtenu notre assentiment ainsi que celui d'un médecin, d'adresser au président de la Société des Samaritains une lettre demandant quelle est la fortune de la Société, comment est composé son comité, et quels sont ses règlements.

Nous comptons recevoir une réponse au plus tôt; puisque nos caisses de secours sont bonnes pour aider ces bons Samaritains, ceux-ci tiendront à honneur de fournir ces renseignements qui ont été sollicités bien justement.

RESUVGAM.

On peut se procurer au bureau de **La Sentinelle** les brochures suivantes: *Vers le Collectivisme*, par Vandervelde, à 5 cent.

*Programme et Statuts du Parti ouvrier belge* . . . . . 5 »  
*Aux Paysans*, par Bertrand . . . . . 5 »  
*Le Catéchisme des Paysans*, par Hambrusin . . . . . 5 »  
*Qu'est-ce que le Socialisme?* par Bertrand . . . . . 5 »  
*La Propriété et le Socialisme*, 1<sup>re</sup> partie, par Leo . . . . . 5 »  
*La Propriété et le Socialisme*, 2<sup>me</sup> partie, par Leo . . . . . 5 »  
*La lutte des Classes*, par Winck 10 »

**BIBLIOGRAPHIE**

La 46<sup>e</sup> édition de l'**Indicateur Davoine** vient de paraître. Cette publication rend de très grands services à notre industrie horlogère, aussi son succès va-t-il croissant.

L'**Indicateur Davoine** entre dans sa 58<sup>me</sup> année. L'édition que nous annonçons a été revue avec un soin tout particulier et contient d'abord les renseignements publiés déjà dans l'édition de 1903 (adresses de l'industrie horlogère suisse et des pays limitrophes, des fabriques de bijouterie, de joaillerie et de pièces de musique; le tableau des droits de douanes pour tous les pays; un résumé des dispositions légales sur le contrôle des matières d'or et d'argent;

des renseignements officiels; le personnel des légations et consulats suisses et étrangers; un vocabulaire français et allemand, etc.

L'indicateur contient aussi les noms des fabricants inscrits au registre du commerce (un signe spécial désigne les fabricants abonnés au téléphone), et le tarif des postes et télégraphes.

Ce bottin est universellement connu. Peu à peu sa renommée s'est répandue à l'étranger. Actuellement, il se trouve chez les horlogers de toutes les parties du monde.

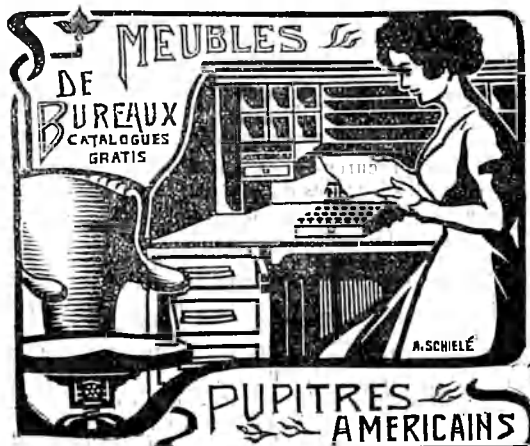
Il ne saurait être trop recommandé à tous ceux qui, directement ou indirectement, s'occupent à un titre quelconque de l'industrie horlogère.

Ainsi que toute la presse l'a annoncé, au moment où il sortait de l'imprimerie, le numéro de décembre de la **Revue socialiste** contient: **MATERNITÉ**, la belle pièce, si humainement vraie, si simplement juste et d'une si haute portée sociale, de Eugène Brieux, représentée en ce moment, avec un éclatant succès, au Théâtre Antoine. Une analyse de cette œuvre dramatique, qui pose un problème et ouvre largement la porte aux discussions est signé d'Eugène Fournière.

Nos lecteurs trouveront en plus, dans cette prospère publication, que dirige avec une si habile compétence Gustave Rouannet. Une étude d'Edgar Milhaud, sur la « Nationalisation des chemins de fer suisses ». Un article très documenté sur le « Mouvement bûcheron » et le deuxième congrès de la Fédération bûcheronne due à L.-H. Roblin, et les Chroniques toujours soignées d'Adrien Veber, Gustave Rouannet, Valéry Hermy.

On s'abonne sans frais au bureau de la **Sentinelle**.

Editeur responsable: SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PROPAGANDE SOCIALISTE V. VALLOTTON, Administrateur. Imprimerie H<sup>l</sup> MESSILLER, Neuchâtel.



**W.-A. KOCHER**  
LA CHAUX-DE-FONDS, rue Numa-Droz 2

Téléphone 457

CHAPELLERIE et Parapluies  
**J. VERTHIER**  
Rue Neuve, 10

CHAUX-DE-FONDS  
**CHAPEAUX**  
de feutre  
CHOIX UNIQUE  
Prix très bas  
Voir les étalages  
30 Se recommande.



Ancienne Maison Paul Tripet  
**B. TRIPET-JACCARD**  
Successeur  
6. rue de la Balance, Chaux-de-Fonds  
**GRAND CHOIX d'Articles de Fantaisie POUR ETRENNES**

Cristaux - Porcelaine - Verrerie 101

Demandez des échantillons pour des  
**DRAPS**  
de lit, chemises, linge tout fil, de cuisine, de table et de toilette, serviettes, mouchoirs, torchons, toile à pâte, en toute largeur, et du fameux  
**MILAINÉ**  
pour hommes et garçons, du mi-drap  
**de Berne**  
à Walther Gyax, fabricant, à Bleienbach. 35

**Cigares comme cadeau**  
bienvenu à chaque fumeur.  
200 Vevey courts, paq. bleus, fr. 1,90  
200 Rio Grande, paquets de 10 2,45  
200 Flora Brésil 3,11  
200 Rose des Alpes, surf. 3,45  
125 Brissago, vtr. Chiasso 3,25  
100 Allemands, pel. mais fins 4,90  
100 Herzog fins, à 5 2,95  
100 Sumatra, à 10 4,80  
50 Flor fina, à 12 2,99  
50 Havane Sumatra, à 15 3,20  
Boite d'allumettes autom. 4,85  
Lanterne électr. de poche 2,50  
Winiger, dépôt de fabrication, Boswil. (H 7363 Q) 124  
**Papeterie H. Messiller**  
**Jolies Cartes postales**

**Maisons recommandées**

**S. BRUNSCHWYLER**, Serre, 40. — Installation d'eau et Gaz. Toujours un grand choix de Lustres, Potagers et réchauds en magasin. Devis gratuit sur demande. 36

**GERGLE CUVRIER**, Serre, 35 a. Ancienne Synagogue. — Excellents vins. Bière de la Brasserie Ulrich. — TÉLÉPHONE. 6

**JEAN WEBER**, Rue Fritz-Courvoisier, 4, La Chaux-de-Fonds. — Denrées coloniales, Vins et Liqueurs, Farines, Sons et Avoines, gros et détail. 37

**WILLE-NOTZ**, Denrées coloniales, Vins et Spiritueux, Farines, Avoines, Mercerie, Laines et cotons. 38

**AMEUBLEMENT & TAPISSERIE**, Ch. Frey, Industrie, 2. — Choix immense de meubles garantis. Spécialité de lits complets de toute confiance. 39

**MAGASIN DU PRINTEMPS**, J. Matile. Atelier spécial pour pour hommes, jeunes gens, enfants. Rue Léopold-Robert 40, LA CHAUX-DE-FONDS. 40

**AU GAGNE-PETIT**, Lainages, Soiries, E. MEYER & Cie, prix de fabrication. — Blancs. 41

**JULES VERTHIER**, Rue Neuve, 10. — Grand choix de Chapellerie en tous genres. — Toujours grand assortiment de Cravates. 30

**BRASSERIE DE LA COMÈTE**, Ulrich Frères. — Bière, façons Munich et Pilsen, en fûts et en bouteilles. 42

**PHARMACIE CENTRALE**, Charles Béguin, Rue Léopold-Robert, 16, La Chaux-de-Fonds. — Préparation des ordonnances médicales. — Spécialités. — Eaux minérales — Articles de pansements. 22

**GRAND BAZAR DU PANIER FLEURI**, Spécialité d'Articles mortuaires en tous genres. 43

**ECOLE PROFESSIONNELLE DE SAINT-GALL**  
pour Fonctionnaires des services de transports.  
Divisions: Chemins de fer, Postes, Télégraphes, Douanes.  
2 Cours annuels. L'année scolaire commence le 2 mai.  
Contribution scolaire: les Suisses n'en paient rien.  
Terme pour les inscriptions 31 Mars. — Age d'admission: 15 ans.  
Cours préparatoire { recommandé surtout aux élèves de langue étrangère. Finance scolaire: Suisses fr. 10 — par mois. Admission à toute époque de l'année. 125

Un jeune homme ayant terminé ses classes pourrait entrer de suite comme  
apprenti  
conducteur-typographe  
à l'imprimerie du journal, rue des Moulins 27, Neuchâtel.

Papeterie Messiller, rue des Moulins, 27  
**NEUCHÂTEL**  
**BAUX A LOYER**

|  |  |   |   |   |
|--|--|---|---|---|
| <b>Pour Dames :</b><br>Parapluies<br>Gants de peau, etc.<br>Fourrures<br>Ceintures<br>Cols de guipure, etc.<br>Mouchoirs, Foulards soie<br>Nœuds fantaisie | Garnitures pour arbres de Noël<br>Livres d'histoires<br>Livres d'images<br>Jeux de société<br>Jeux de cubes<br>Jouets mécaniques<br>Cuisines<br>Boites d'ustensiles de ménage<br>Animaux | Poupées<br>Têtes et corps de poupées<br>Poussettes de poupées<br>Potagers<br>Cassettes<br>Chambres de poupées<br>Meubles de poupées<br>Accordéons<br>Trompettes, Flûtes | Fortereses<br>Soldats<br>Fusils, Sabres, Tambours<br>Chevaux<br>Constructions<br>Machines à vapeur<br>Lanternes magiques<br>Chemins de fer<br>Chevaux à balançoires | <b>Pour Messieurs :</b><br>Chaines de montres<br>Epingles de cravates<br>Parures de chemises<br>Monchoirs couleurs<br>Cravates<br>Chaussettes<br>Pantoufles |
|--|--|---|---|---|

Toutes les Sociétés, y compris celles de bienfaisance, jouiront d'un prix de faveur.

FAITES VOS ACHATS  
pour Noël et Nouvel-An  
SEULEMENT  
à la MAISON KNOFF, Chaux-de-Fonds

|  |   |   |
|--|---|---|
| Cassettes en bois<br>Nécessaires en peluche<br>Broches<br>Sautoirs<br>Sacoche de cuir<br>Réticules<br>Portemonnaies<br>Savons et Parfums | Albums de photographie<br>Papeterie<br>Grand choix de fleurs artificielles<br>Jupons<br>Tabliers<br>Caleçons<br>Cache-corsets | Portefeuilles<br>Porte-cigares<br>Albums p <sup>r</sup> cartes postales<br>Albums pour timbres-poste<br>Encriers, Cautifs<br>Réveils<br>Nécessaires de poche<br>Serviettes, Buvards |
| Jupes confectionnées<br>Blouses<br>Figaros<br>Corsets<br>Bas<br>Tapis de table<br>Descentes de lit                                       | Chemises blanches<br>Cols et manchettes<br>Serveurs<br>Bretelles<br>Caleçons et chemises<br>Jager<br>Gilets de chasse         | Pour Ménages :<br>Services à café<br>Services à liqueur, etc.<br>Lampes<br>Balances<br>Garnitures de lavabo<br>Nappes et serviettes à thé   |

Tout acheteur du dehors, pour une somme de 10 francs, recevra le remboursement du prix de son billet de chemin de fer, double course, 3<sup>me</sup> cl., jusqu'à fr. 1.20, en le présentant à la caisse.

Malgré les prix exceptionnels de bon marché par suite des achats considérables réunis avec plus de 50 succursales de notre maison chaque acheteur de 3 francs pour le moins recevra, depuis le 19 au 24 décembre, un JOLI CADEAU.

## NOËL ET NOUVEL-AN

A l'occasion des fêtes de Noël et Nouvel-An, je me permets d'inviter ma bonne et nombreuse clientèle à se faire inscrire d'avance (si toutefois il lui est possible) pour ce qu'elle aurait à me commander, ceci, afin de pouvoir, comme d'habitude fournir avec soin et régularité une marchandise irréprochable.

Je puis garantir mes conserves, comme étant de la nouvelle récolte et provenant des fabriques les plus renommées.

Sur commande, je me charge aussi de truffer, lar-der et farcir toutes les pièces qui me seront confiées.

|  |   |
|--|---|
| <b>POISSONS</b><br>D'EAU DOUCE<br>Marée<br>Crustacés<br>etc. | <b>CONSERVES</b><br>suisses et étrangères<br>VOLAILLES<br>DE BRESSE<br>Gibier<br>etc. |
|--|---|

## A. STEIGER

Comestibles

Adresse télégraphique : Steiger, Chaux-de-Fonds

---

## Boucherie-Charcuterie

### GUST. KIEFER

88, Rue du Progrès, 88

**BŒUF, VEAU, MOUTON, PORC**

Première qualité, aux prix du jour.

CHARCUTERIE FINE ASSORTIE

Conserves alimentaires, haricots, petits pois, sardines, thon, etc. — Prix très avantageux.

Téléphone. — Dimanche soir, ouvert depuis 5 1/2 heures.

Les commandes peuvent être données à la Succursale, rue Daniel JeanRichard, 19. — On porte à domicile.

Se recommande à son ancienne et bonne clientèle, ainsi qu'au public en général.

## ÉTRENNES

Nous voici arrivés à la veille des fêtes de fin d'année, époque à laquelle il est d'usage de faire et de recevoir des cadeaux. La préoccupation de tous est donc d'avoir à choisir judicieusement des objets susceptibles de plaire, ayant une belle apparence et pourtant à un prix abordable.

Ce but est complètement atteint aujourd'hui, puisque, ensuite de circonstances toutes spéciales, nous pouvons offrir cette année, à titre de primes aux abonnés et lecteurs de **La Sentinelle**, quatre jolis volumes, richement reliés, au prix de fr. 6. Ils se vendent aussi séparément à fr. 1,50 le volume.

Ces livres sont recommandables non seulement par la beauté de l'édition, mais aussi par la moralité du texte.

Le prix de vente en librairie est de fr. 3.— pour un volume ou fr. 12.— pour les quatre.

En voici les titres :

Trois mois sous la neige  
L'Ours et l'Ange  
La Jeunesse de Simone  
Le Robinson Neuchâtelois

Toutes les demandes doivent être faites à l'imprimerie du journal : **H. Messeiller**, rue des Moulins, 27, Neuchâtel, qui expédiera contre remboursement.

J. Kunz-Krentel

Temple-Allemand 13 — Chantier, Doubs 19

offre combustibles de toute première qualité à des prix très avantageux.

TÉLÉPHONE 975

## TIMBRE-ÉPARGNE

DE LA  
Banque Cantonale Neuchâteloise

Le public peut se procurer des estampilles à 20 cent., à 50 cent. et à 1 fr. dans toutes les localités du canton. Les estampilles se collent sur des cartes fournies gratuitement par les dépôts. A partir de 5 fr., l'inscription peut être demandée sur un livret d'épargne. La banque bonifie sur livrets d'épargne un intérêt de 4 pour cent jusqu'à 1000 fr., de 3 1/2 pour cent de 1001 à 3000 fr.

**Dépositaires dans le district de La Chaux-de-Fonds :**

|   |  |
|---|--|
| <b>Chaux-de-Fonds :</b><br>Succursale de la Banque, <i>Marché, 4.</i><br>Sœurs Anderès, <i>la Paix, 41.</i><br>Pierre Anthoine, <i>Nord, 57.</i><br>Charles Burri, <i>Parc, 72.</i><br>M. Auguste Rossel, <i>Charrière, 14.</i><br>Société de Consommation, <i>Fritz-Courvoisier, 21; Industrie, 1; Jaquet-Droz, 27; Nord, 17; Numa-Droz, 45; Numa-Dros, 111; Parr, 54.</i><br>Lina Haag, <i>Temple Allemand, 21.</i><br>M. Hertig-Jaquet, <i>Hôtel-de-V., 15.</i><br>M. D. Hirsig, <i>Versois, 7.</i><br>F.-A. Jacot-Courvoisier, <i>Manège, 24.</i><br>M <sup>lle</sup> B. Jobin, <i>Parc, 28.</i><br>M <sup>me</sup> V <sup>o</sup> B. Lüthy, <i>Pair, 74.</i><br>A. Perret-Savoie, <i>Charrière, 4.</i><br>C.-F. Redard, <i>Parc, 11.</i> | Charles Stoller, <i>Nord, 1.</i><br>Paul Zwahlen, <i>Boulangerie du Nord, Nord, 52.</i><br>Ant. Winterfeld, <i>Léop.-Robert, 59.</i><br>Jean Weber, <i>Fritz-Courvoisier, 4.</i><br><b>Crosettes :</b> M. Georges Muller.<br><b>Eplatures :</b> M <sup>me</sup> Zélie Schupbach.<br><b>Joux-Derrière :</b> M <sup>me</sup> Emma Calame.<br><b>Planchettes :</b> M <sup>me</sup> Zéline Studler.<br>La Sagne : 56<br>Numa Vuille, <i>correspondant de la Banque.</i><br>Alfred Rieker, <i>Sur Le Crêt.</i><br>Anna Vuille, <i>La Corbatière.</i><br>Alfred Zwahlen, <i>Les Caudres.</i> |
|---|--|

Cartes de visite depuis fr. 1.50 le cent à l'imprimerie H. MESSEILLER, Moulins 27, Neuchâtel.

\* SAGNE-JUILLARD \*

Horloger-Bijoutier

38, rue Léopold-Robert

Maison de confiance fondée en 1889

TÉLÉPHONE

Bijouterie

Alliances 18 k<sup>ts</sup>

— Montres

RÉGULATEURS

COUCOUS — RÉVEILS

PENDULES

RÉPARATIONS — GARANTIE ABSOLUE





15, rue Léopold-Robert

LA CHAUX-DE-FONDS

rue Léopold-Robert, 15

CHAPELLERIE

ET

FOURRURES

FORME 108

Barnum

Mascotte

Cyran

DEPUIS

4 francs



Superbes quines

Quines superbes

JEUDI 31 DÉCEMBRE 1903

GRAND MATCH AU LOTO

organisé par la commission des jeux

AU CERCLE OUVRIER

Quines superbes

Grande surprise

A MINUIT

Superbes quines

Grande surprise

Société Kaiser pour le Commerce de Café

Maisons principales en Suisse à BALE En Allemagne à BERLIN à BRESLAU à HEILBRONN à VIERZEN

Exploitation des roisseries de Cafés les plus importantes de l'Europe VENTE DIRECTE AUX CONSOMMATEURS plus de 750 succursales de vente MAISON SPÉCIALE pour la vente de CAFÉS BRUTS et ROTIS d'importation directe des meilleurs pays de production Thés, Cacaos, Chocolats, Biscuits, Surrogats de Café Maison principale pour la Suisse : BALE, rue de Lafon, 5. Succursales dans toutes les principales villes de la Suisse.

Fabriques de Cacaos de Chocolats de Bonbons de Biscuits de Café de Malt et d'Essence de Café

EXPÉDITIONS AU DEHORS PAR COLIS POSTAUX

Succursale de Vente à :

LA CHAUX-DE-FONDS 6, Place Neuve, 6

BIENNE 80, Faubourg du Lac, 80

- Belles Oranges
- 10 kg Panier, env. 70 pièces fr. 3,20
  - 10 » Marrons, extra gros 2,40
  - 10 » Châtaignes sèches 3,40
  - 10 » Poires sèches, nouv. 4,20
  - 10 » » fines, sèches, gr. 6,80
  - 10 » Quart. de pommes sèches 6,40
  - 10 » Pommes évap. 8,40
  - 10 » Raisins secs 8,80
  - 10 » Figs 4,40
  - 10 » Oignons beaux 1,80
  - 10 » Riz fr. 3,40 et 4,—
  - 10 » Haricots blancs fr. 3,40
  - 10 » Pois jaunes 3,40
  - 10 » Macaronis, cornets 4,50
  - 10 » Fromage maigre et tendre 6,50
  - 10 » » salé 8,20
  - 10 » » d'Emmenthal, 1<sup>re</sup> qual. 14,80
  - 10 » Jambon délicat 14,90
  - 10 » Filet, sans graisse et os 17,60
  - 10 » Lard gras 13,40
  - 10 » Saindoux, gar. pur 13,40
  - 10 » Beurre de coco (Végétalins) 13,—
  - 10 » Farine française fine 3,40
  - 5 » Café fort, franc de goût 4,00
  - 5 » » extra, fin et fort 6,80
  - 5 » » jaune, gros grains 6,90
  - 5 » » perlé, surfin 7,60
  - 5 » » perlé supérieur 9,40
  - 5 » » Java Liberia 9,60
  - 5 » » vér. Ceylon 10,80
  - 5 » » Miel d'abeilles 8,—
  - Salamis de Milan vér., par kg 3,40
  - 10 boîtes Thon ou Sardines 3,30
- Dès 50 kg. 5 % de rabais.  
Winiger, dép. de gros, Borwil (H 7062 Q) 123

Essayer c'est l'adopter  
Mesdames, voulez-vous obtenir un linge blanc comme neige, demandez le SAVON à la marque AU COCOTIER fabriqué par A. VITTORI FILS, FLEURIER Huile fine d'Olives par Demyohns de 6 kg. 16

F. ZAHN, EDITEUR, NEUCHÂTEL

Vient de paraître

ÉTRENNES 1904

Vient de paraître

Histoire littéraire de la Suisse romande

des origines jusqu'à nos jours

par

VIRGILE ROSSEL

Professeur à l'Université de Berne, député au Conseil national Magnifique ouvrage national couronné par l'Académie française Dédié à tous les amis de l'instruction.

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

420 gravures, dont 100 planches hors texte.

Prix de souscription :

Complet broché Fr. 20.— Relié avec grand luxe, fers spéciaux 24.—

Facilité de règlement par versements mensuels de 3 francs.

Ce beau livre était resté jusqu'ici le privilège de quelques élus. En publiant cette nouvelle édition, entièrement remaniée et refondue, nous avons voulu le populariser, le rendre accessible à tous à un prix modique, avec une illustration d'une richesse inconnue jusqu'à ce jour. Il constitue le plus superbe cadeau de famille que l'on puisse offrir.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
 X Meubles d'enfants - Moteurs et sujets X  
 X LANTERNES MAGIQUES X  
 X Voyez les Etalages!! X  
 X GRAND BAZAR X  
 X DU X  
 X PANIER FLEURI X  
 X \* Articles de luxe et de fantaisie \* X  
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

CHAUX-DE-FONDS

HALLE AUX TAPIS

NEUCHÂTEL

ÉTRENNES

Milieux de salons -- Descentes -- Tapis de table  
 COUVERTURES DE VOYAGE ET DE LIT  
 RIDEAUX, FOURRURES

et quantité d'autres Articles formant

103

les Étrennes les plus utiles et agréables

PAGES D'HISTOIRE SOCIALISTE

I

Qu'est-ce que le collectivisme ?

On ne semble pas bien fixé aujourd'hui, tant en Suisse qu'en France et en Belgique, sur le sens qui doit être attribué au mot « collectivisme ». Les rédacteurs d'un Vocabulaire philosophique publié par la Société française de philosophie se sont adressés à moi, il y a quelque temps, pour être renseignés à ce sujet, et ils ont bien voulu donner place à mes explications dans le 3<sup>e</sup> fascicule de leur travail, qui vient de paraître (1). La Sentinelle me permettra-t-elle d'essayer de présenter aussi à ses lecteurs quelques indications sur l'histoire du collectivisme ?

Lorsque se constituèrent, en 1865, les premières Sections de l'Internationale en Suisse (Genève, Lausanne, la Chaux-de-Fonds, le

Locle, St-Imier, etc.), on ne songeait pas encore, au sein des masses ouvrières, à formuler des théories. On n'avait, sur le socialisme et l'émancipation du travail, que des idées très vagues ; les éléments les plus hétérogènes se coudoyaient, au début, dans les réunions de ces Sections naissantes : il suffit de rappeler qu'Auguste Cornaz, alors rédacteur du National suisse, fit partie, durant un certain temps, de la Section de la Chaux-de-Fonds.

Mais en septembre 1867, au deuxième Congrès général, tenu à Lausanne (le premier avait eu lieu à Genève en 1866), la question de la propriété fut abordée : un délégué belge, César De Paepe, employant une formule empruntée à Collins, se déclara partisan de « l'entrée du sol à la propriété collective » ; il fut combattu par deux délégués parisiens, Charles Longuet et Chemalé, disciples de Proudhon, et par le Dr Coullery, de la Chaux-de-Fonds : celui-ci défendit avec beaucoup de vivacité la propriété individuelle, au nom de la liberté. La question fut ajournée, pour être étudiée et inscrite à l'ordre du jour du Congrès suivant.

Au Congrès général de Bruxelles, en septembre 1868, la propriété fit le sujet d'un

grand et intéressant débat, à la suite duquel une résolution favorable à la remise à la collectivité sociale de la propriété des mines, des chemins de fer et de voies de communication, du sol arable, des forêts, fut votée par 30 voix contre 4, avec 15 abstentions. Les sept délégués suisses présents au Congrès, savoir six Genevois et un Neuchâtelois, s'abstinrent, parce que leur mandat ne contenait pas d'instructions sur ce sujet. Le Neuchâtelois était Fritz Robert, professeur au Collège de la Chaux-de-Fonds, qui représentait les Sections de la Chaux-de-Fonds, du Locle, du Val de St-Imier, de Biemme, de Morat et de Moutier.

Après le Congrès de Bruxelles, on commença, dans les Sections de la Suisse française, à étudier et à discuter la question de la propriété ; et je me souviens de façon très nette combien nous étions hésitants, à ce moment, devant ce problème tout nouveau pour nos intelligences. A Genève, sous l'influence de Ch. Perron, de Serno Solovévitch et de Jean-Philippe Becker ; au Val de St-Imier, sous celle d'Adhémar Schwitzguébel ; au Locle, sous celle de Constant Meuron et de quelques autres, la plupart des socialistes se déclarèrent bientôt partisans de la propriété

collective. A la Chaux-de-Fonds, au contraire, dans la Voix de l'Avenir, Coullery, rédacteur de ce journal, écrivit des articles contre le vote de Bruxelles ; il s'attira une réponse assez dure du Conseil général belge, écrite par De Paepe, qui lui disait : « Vous auriez mieux fait de vous taire, que d'inventer des choses qui n'existent pas » ; et une réponse plus dure encore du Comité central des Sections genevoises, où on lisait : « Nous sommes unanimes à Genève pour déclarer que la Voix de l'Avenir ne représente plus les idées ni les principes de l'Internationale : exemple, l'article maladroit sur deux décisions du Congrès de Bruxelles ; cet article est tout à fait en faveur de la politique étroite de la bourgeoisie ».

La Section du Locle créa, vers la fin de 1868, un nouveau journal, le Progrès. Bientôt après, le 3 janvier 1869, les Sections de la Suisse française s'unissaient en une organisation commune sous le nom de Fédération romande, supprimaient la Voix de l'Avenir, et fondaient l'Egalité, organe officiel de la Fédération, paraissant à Genève. Le Progrès et l'Egalité firent une propagande énergique, recommandant la rupture avec toute politique bourgeoise ; Bakounine, qui venait de quitter

(1) N<sup>o</sup> 6 du Bulletin de la Société française de philosophie, p. 173 ; Paris, librairie Armand Colin, 1903.

**AU LION**  
MAGASIN DE CHAUSSURES  
\* **G. Stüssi** \*  
LA CHAUX-DE-FONDS  
Place Neuve, 10 (Marché)  
\* Maison de la Grande Confiterie Douillot \*  
RÉPARATIONS

# CHAUSSURES

Bon et bon marché

Produits des meilleures fabriques suisses et étrangères

**AU LION**  
MAGASIN DE CHAUSSURES  
\* **G. Stüssi** \*  
LA CHAUX-DE-FONDS  
Place Neuve, 10 (Marché) 107  
\* Maison de la Grande Confiterie Douillot \*  
RÉPARATIONS

## Liquidation complète

GLACES  
TABLEAUX  
GRAVURES  
ENCADREMENTS

de tous les articles en magasin

### HUTMACHER-SCHALCH

Tous les articles sont de première fraîcheur, marqués en chiffres connus et seront cédés avec un

**RABAIS DE 30 %**

Le magasin est ouvert le dimanche

ALBUMS  
MAROQUINERIE  
PAPETERIES  
REGISTRES  
CHAUX-DE-FONDS

9, Rue Neuve, 9

79

## Articles de Ménage

### L. TIROZZI

### LA CHAUX-DE-FONDS

21, Léopold-Robert, 21

BAS PRIX

BAS PRIX

77

#### ON DEMANDE

pour La Chaux-de-Fonds un ouvrier typographe disposé à travailler une ou deux heures chaque soir.

S'adresser au bureau de la feuille sous chiffres C F F. 129

#### Aux Frères Ignorantins

Sœur Violentée toujours demande un docteur et un télégraphiste de bonne volonté pour faire disparaître Sœur Dolorosa. 127

Une personne qu'on viole d'une façon révoltante pour l'obliger d'entrer contre son gré à l'hôpital se recommande aux habitants de cette ville pour des cannages de chaises, finissage de vis ou écritures. Fritz-Courvoisier, 36 a 128

Une Maison de commerce de Neuchâtel cherche comme

#### Apprenti

un jeune homme ayant terminé ses classes secondaires.

Adresser les offres par écrit à l'imprimerie du journal, rue des Moulins 27.

#### Vins et Spiritueux en gros

#### PAUL PEYTREQUIN

Bureaux : rue Neuve, 9  
TÉLÉPHONE

#### Caves et Entrepôts

Rue de la Serre 92-94

Spécialité de Malaga et Vin de table. — Vins français en fûts et en bouteilles. — Assortiment de Liqueurs fines.

Neuchâtel blanc 1902 extra, 1<sup>er</sup> choix.

Echantillons à disposition.

Se recommander, 26  
PAUL PEYTREQUIN.

Demandez dans les Epicerie fines, Magasins de comestibles, Pharmacies, Confiteries, Boulangeries, Commerces de thés, etc., les

## THÉS CEYLINDO

MÉDAILLE D'OR 20

Vente en gros : Charles Beljean, Chaux-de-Fonds

Téléphone

Téléphone

**Lessive Schuler**  
à base d'ammoniaque et de térébenthine.

O ma belle « Lessive Schuler », bienfaitrice des ménages, Tu donnes la beauté, le brillant, la blancheur. Puisses-tu subsister à travers tous les Âges Et de nos mains toujours abrégé le labeur! 71

N'achetez pas de Chaussures avant d'avoir consulté le grand Catalogue illustré avec plus de 200 gravures de la

### Chaussures

Maison d'envois Guillaume GRÆB, Zurich, Trittligasse 4

Le catalogue sera expédié sur demande gratis et franco.

Souliers p<sup>r</sup> filles et garçons, très forts, N<sup>o</sup> 26-29 à fr. 3,50; N<sup>o</sup> 30-35 à fr. 4,50. — Souliers à lacer p<sup>r</sup> dames, très forts, à fr. 5,50; plus élégants avec bouts, fr. 6,40. — Pantouffles en canevas pour dames, fr. 1,90. — Bottes en feutre pour dames, semelle feutre et cuir, fr. 3. — Bottines à lacer pour hommes, très fortes, fr. 8; plus élégantes av. bouts, fr. 8,25. — Souliers pour ouvriers, forts, fr. 5,90.

Rien que de la marchandise garantie solide. Envoi contre remboursement. Echange de ce qui ne convient pas. — Service rigoureusement réel. — Fondée en 1880.

### Pierre à aiguiser „DIAMANT” (28 cm. longueur)

La meilleure de toutes, donne en quelques secondes un fort tranchant aux faux, faucilles, outils et couteaux. Indispensable pour chaque agriculteur. 19

Prix : 50 centimes par pièce

Pour marchands, agents, colporteurs, etc., prix spéciaux.

Im. MILLER, Bâle.

### Les épais brouillards de l'automne et de l'hiver

nous apportent des indispositions dans les voies respiratoires. Ceux qui sont prédisposés à la toux, à l'enrouement, à l'influenza, etc., ou qui souffrent de l'asthme, ou éprouvent autrement des difficultés à respirer; les malades atteints du catarrhe du larynx, du catarrhe bronchial ou de l'arrière-bouche; ceux qui ont des oppressions de poitrine, ou sont atteints d'hémoptysie, d'affections des organes respiratoires en général, ou encore des sommets des poumons — que tous ceux-là fassent usage du fameux thé aux herbes *Polypec*, un remède excellent, très aimé, très répandu et fort efficace.

Ceux qui voudront se procurer le thé aux herbes *Polypec* authentique, non falsifié, s'adresseront directement au dépôt général pour la Suisse, à la pharmacie « Au Griffon », de M. Albert Schmidt, à Bâle, qui l'enverra en paquets, à 2 fr. 49

### Café Français, Bienne

TÉLÉPHONE (à 3 minutes de la Gare) BILLARD

Spécialité en Vins vaudois et Vins français

Restauration à la carte

Dîner depuis 1 fr. 20

Grand jardin ombragé contenant 400 personnes. — Bières de la Brasserie Feldschlösschen (Rheinfelden) et Spatenbräu (Munich). — Service prompt et amical. Le propriétaire, HANS BUCHER.

78

la Ligue de la paix pour se joindre à l'Internationale, nous fut, dans cette propagande, un précieux auxiliaire. Coullery n'avait plus à sa disposition qu'un journal politique, la *Montagne*, fondé par lui à l'occasion des élections neuchâteloises en 1868; il continua, dans ce journal, à défendre la propriété individuelle, et à attaquer les membres de l'Internationale qui pensaient autrement que lui. Il déclarait que le socialisme de l'*Egalité* et du *Progrès* était « la plus surprenante et la plus terrible aberration qu'il soit possible d'imaginer »; qu'un idéal social fondé sur la propriété collective était « le plus affreux despotisme, la plus horrible tyrannie ». Une partie des hommes qui, à la Chaux-de-Fonds, formaient le parti dit de la Démocratie sociale, et qui avaient contracté une alliance électorale avec les conservateurs ou *verts*, suivaient Coullery; d'autres, plus avancés, Fritz Robert en tête, marchaient avec le *Progrès*. Les esprits s'échauffaient de plus en plus de part et d'autre. Une grande réunion des Sections du Locle, de la Chaux-de-Fonds et du Val de St-Imier, fut enfin convoquée pour traiter la question dans un débat public; ce « meeting », qui eut lieu au Crêt du Locle le 30 mai 1869, vota à l'una-

nimité moins trois voix la résolution suivante: « Le meeting approuve la manière dont l'*Egalité* et le *Progrès* défendent les principes socialistes, et répudie complètement la ligne de conduite adoptée par la *Montagne* ».

Trois mois après, en septembre 1869, se tint à Bâle le quatrième Congrès général de l'Internationale. La Fédération romande y fut représentée par onze délégués: quatre de Genève, Bresset, Heng, Grosselin, et Henri Perret; un de Lausanne, Jaillat; deux du Locle, James Guillaume et Floquet; un de la Chaux-de-Fonds, Fritz Robert; un du Val de Saint-Imier, Adhémar Schwitzguébel; un de Moutier, Gorgé. La question de la propriété collective du sol fut discutée de nouveau, et tranchée par le vote de cette déclaration: « Le Congrès déclare que la société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol et de faire rentrer le sol à la collectivité ». Il y eut 54 oui, 4 non, et 13 abstentions. Les quatre voix négatives étaient celles de trois proudhoniens de Paris, Tolain, Chémalé et Murat, et d'un négociant de Bâle, Bohny. Sur les onze délégués de la Fédération romande, neuf avaient dit oui. Mais il y en eut deux, Grosselin et Henri Perret, qui s'abstinrent: c'est

qu'à Genève, si un grand nombre d'ouvriers, ceux du bâtiment surtout, étaient de véritables socialistes, par contre ceux qui appartenaient à la « fabrique », c'est-à-dire à l'horlogerie et à la bijouterie, avaient généralement des préjugés qui leur inspiraient de la défiance à l'égard des « étrangers », et leur faisaient redouter les idées qualifiées d'« utopies » par la presse bourgeoise.

Mais il faut noter que la masse, en apparence homogène, des cinquante-quatre délégués qui avaient voté oui à Bâle, se composait en réalité de deux groupes distincts. Il y avait, d'une part, les communistes d'Etat, Allemands et Suisses allemands, en assez petit nombre, dont Eccarius, J.-Ph. Becker, Moritz Hess furent les orateurs (1); d'autre part, les collectivistes anti-autoritaires, beaucoup plus nombreux, — je citerai parmi eux De Paepe

(1) Liebknecht, qui était aussi présent, évita de se prononcer nettement; et après le Congrès, dans le journal le *Volksstaat*, ses amis et lui (le parti d'Eisenach) refusèrent d'admettre la résolution concernant la propriété collective, tandis que les lassaliens se déclaraient pleinement d'accord avec le vote du Congrès de Bâle. (Le *Progrès* du 4 décembre 1869)

et son beau-frère Hins, Varlin, Bakounine, — qui, tout en votant pour la propriété collective, se déclaraient an-archistes, dans le sens proudhonien du mot. Ceux-ci, pour se distinguer des communistes d'Etat, donnèrent à leurs théories anti-autoritaires le nom de *collectivisme*.

Le mot de *collectivisme*, avec cette signification spéciale, devint aussitôt d'un usage courant dans l'Internationale. Le *Progrès*, du Locle, l'avait employé dans le compte-rendu qu'il donna des débats du Congrès de Bâle; les Belges et les Français l'adoptèrent en lui donnant le même sens.

Varlin m'écrivait en décembre 1869, en m'annonçant l'apparition du journal *La Marseillaise*, qui allait être rédigé, pour la partie consacrée aux questions sociales, par des membres de l'Internationale parisienne: « Les principes que nous devons nous efforcer d'y faire prévaloir sont ceux de la presque unanimité des délégués de l'Internationale au Congrès de Bâle, c'est-à-dire le *collectivisme* ou le communisme non autoritaire » (lettre publiée dans le *Progrès* du Locle du 1<sup>er</sup> janvier 1870).

(A suivre)

JAMES GUILLAUME.